



RAPPORT

Conseil Intercommunal

No 03/03.2022

Demande d'un crédit de CHF 295'800.00 comme participation au capital afin de devenir copropriétaire de la société Swiss Training Academy SA (STA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission pour l'étude de ce préavis était composée de : Mmes Catherine Sutter, Sandra Imhof Zrioui, MM. Christian Boillat, Douglas Treboux, Erik Fruijtier, Serge Kazandjian et de la présidente Mme Dominique Kubler.

La Commission a siégé le jeudi 5 mai en salle de Conférence de la Police Région Morges (PRM) à Morges.

Le préavis nous a été présenté par Monsieur Le Major Clément Leu accompagné par Monsieur le Municipal de Lussy-sur-Morges Jean-Claude Besson et Monsieur le Municipal de Buchillon Pierre-Frédéric Guex, tous deux membres du CODIR. La Commission les remercie pour les réponses apportées à nos nombreuses questions.

Préambule :

Selon le plan de législature 2021-2026 la PRM se doit d'être un employeur attractif et doit offrir une formation continue de qualité; ce qui actuellement n'est plus assurée concernant la formation au tir.

En effet, il est indispensable de développer l'importance du tir et des conditions d'engagement de l'arme dans des situations évolutives et adaptées aux changements de contexte, ainsi que la nécessité pour un corps de police, de disposer d'infrastructures permettant ce type de formation, pour aujourd'hui et demain. Ce qui n'est plus garanti par le Stand d'Echandens.

Ayant identifié cette problématique, la PRM a approché la Société Swiss Defense Solutions afin de connaître dans quelle mesure la PRM pourrait créer son propre stand de tir. Il est apparu qu'exploiter seul un stand de tir impliquerait des ressources trop importantes pour un corps de Police comme la PRM. Un partenariat public-privé s'est donc rapidement imposé comme la meilleure solution pour la PRM.

Discussion :

Il s'avère que le Canton exige un minima dans le cadre de la formation au tir, mais le Canton ne s'engage pas au niveau financier.

Les accès aux infrastructures militaires sont limités et les infrastructures des stands de tir sportifs ne sont pas assez disponibles.

Suite à ce constat le partenariat public-privé s'est imposé au CODIR. La Société Swiss Training Academy SA (STA) a été fondée dans le but de créer un complexe d'entraînement aux tirs couverts en Suisse Romande. Ce complexe étant à proximité de Morges (Etoy), cela en fait un lieu idéal pour la PRM.

D'autre part l'infrastructure de la STA proposera de véritables solutions sur les aspects écologiques et environnementaux. Le complexe sera indoor et entièrement isolé. Il pourra fonctionner de jour comme de nuit et 365 jours par année; il sera équipé d'isolation phonique garantissant aucune nuisance sonore. La question de la pollution liée au tir est également résolue, grâce à l'utilisation d'une technologie balistique permettant de capturer puis de recycler en circuit fermé 100% des balles tirées.

Les avantages de prendre une participation au capital de la STA sont nombreux : avoir un siège au conseil d'administration, priorité d'accès au site en tant que copropriétaire, réduction de 30% sur le prix de location de l'heure de tir (soit CHF 35.00 au lieu de CHF50.00), accès autonome à proximité de Morges et horaires élargis. D'autre part le retour sur investissement (dividende) couvrira la majorité voire la totalité des heures de formation de la PRM.

Pour information actuellement les heures effectuées sur les places militaires coûtent CHF 125.00 l'heure.

Questions : les réponses sont en italiques

La commission s'est posée la question de savoir si la STA avait déjà la totalité de l'investissement soit CHF 9'800'000.00 :

La réponse est non elle a déjà 60% de l'investissement. Dès lors une seule salle peut être réalisée en l'état, sur les 4 prévues dans le projet.

Est-ce qu'il y a un risque de perte de l'investissement fait par la PRM ?

Réponse du CODIR et du Major Leu : le risque existe mais il est très faible. Le Major Leu précise que l'investissement fait par la PRM est conditionné à l'obtention du permis d'exploiter de la première salle de tir. En outre, il précise que le plan financier montre que l'exploitation d'une seule salle de tir est suffisante pour normalement permettre au projet de ne pas avoir de perte.

Nous avons également demandé au Major Leu pendant combien de temps le coût de l'heure fixé à CHF 35.00 nous est garanti ?

Tous les avantages y compris celui de la réduction de 30% du prix de l'heure sont garantis tant que la PRM participe au capital de la STA.

Où en sont les travaux ?

Actuellement la mise à l'enquête a eu lieu et le permis de construire a été accordé. Au vu des montants déjà disponibles la première salle devrait être opérationnelle en septembre-octobre 2022.

La question avait été posée de savoir si le bail à loyer pour l'exploitation de ce complexe de tir sera inscrit au Registre Foncier :

Le propriétaire nous a confirmé que les démarches pour cette inscription sont en cours.

Conclusion :

Nous n'avons volontairement pas tenu compte du volet financier la Commission des finances faisant également un rapport sur ce préavis.

Avant que l'exploitation puisse être acquise, il faudra l'accord des officiers de tir Cantonal et Fédéral. La participation de CHF 295'800.00 HT de la PRM dans ce projet est donc conditionnée à l'obtention de l'autorisation d'exploitation pour la première salle de ce complexe de tir.

Malgré le fait que nous n'avons pas eu accès au Business Plan, mais considérant qu'il s'agira d'un outil d'entraînement performant pour le corps de Police de la PRM, la Commission, par 7 voix favorables, vous invite à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL PRM

- vu le préavis du Comité de Direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 295'800.00 HT pour participer au capital de la Société Swiss Training Academy SA ;
2. de dire que le montant de CHF 295'800.00 HT sera amorti en 20 ans, à raison de CHF 14'790.00, à porter en compte dès le budget 2023 ;
3. de faire figurer les intérêts (CHF 776.00/année) relatifs à la dépense de CHF 295'800.00 HT dans le compte No 60000.3210.00.

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 24 mai 2022

Au nom de la Commission :

La Présidente



Dominique Kubler



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

PREAVIS N° 03/03.2022

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 295'800.00 COMME PARTICIPATION AU CAPITAL AFIN DE DEVENIR COPROPRIETAIRE DE LA SOCIETE SWISS TRAINING ACADEMY SA (STA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

PREAMBULE

La commission chargée de cette étude s'est réunie le mardi 3 mai 2022 à 18h30 dans les locaux de la PRM, avenue des Pâquis 31. Etaient présents : Mme Sylvie Fuchs, Catherine Hodel, Catherine Sutter, MM. Steen Boschetti, Jeanny Perrin et Hugo van den Hombergh. M. David Guarna du CODIR, le Major Leu et le Capitaine Stauffer de la PRM.

Le Commandant Leu nous a présenté très en détail, le préavis et nous avons posé beaucoup de questions. Nous le remercions pour toutes ces explications et les réponses claires qui nous ont permis de bien comprendre ce projet.

Après le départ des membres du CODIR et de la PRM, les commissaires ont pris du temps pour étudier les comptes qui montrent que nous pouvons accorder ce crédit pour une participation au capital de cette société. Toutefois, il existe un risque financier du fait de la nature entrepreneuriale du projet. La commission a pu consulter un extrait du Business Plan (BP) ainsi que le rapport de la fiduciaire sur la plausibilité des chiffres exposés. Ces documents ont conforté la commission des finances de l'opportunité de cet investissement, ce d'autant plus que le besoin de formation des agents ne devrait pas diminuer ces prochaines années et que les coûts devront être assumés d'une manière ou d'une autre.

A la majorité de ses membres, la Commission recommande d'accepter le préavis 03/03.2022.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance **des rapports des commissions chargées** de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 295'800.00 HT pour participer au capital de la Société Swiss Training Academy SA,
2. de dire que le montant de CHF 295'800.00 HT sera amorti en 20 ans, à raison de CHF 14'790.00, à porter en compte dès le budget 2023,
3. de faire figurer les intérêts (CHF 776.00/année) relatifs à la dépense de CHF 295'800.00 HT dans le compte N° 60000.3210.00

Au nom de la commission
La Présidente et rapportrice

Catherine Sutter

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 24 mai 2022

Tolochenaz, le 6 mai 2022